

Le Petit Meaulne

Votre bulletin municipal de Juillet 2016

ÉDITO



Bonjour,

Depuis le début de l'année, le processus de commune nouvelle avec Vitray est en cours de réalisation. Les délibérations ont été prises dans chaque conseil municipal. Les équipes se sont déjà réunies et la Commune Meaulne-Vitray serait née au premier juin 2016 si la préfecture, pour des raisons techniques liées à la mise en place d'un budget commun, ne nous avait pas demandé de retarder la date au 1er janvier 2017. Ces quelques mois de délai nous offriront l'occasion de nous connaître davantage et par là même de multiplier nos échanges.

Comme d'habitude, le Petit Meaulne vous présente un état des lieux des finances, des travaux et des réalisations sur notre commune.

Dans un contexte général délicat pour les collectivités territoriales, votre conseil municipal œuvre pour que votre commune préserve son dynamisme et sa qualité de vie, tout en maintenant des finances saines.

Je vous invite donc à lire les pages de ce journal et à nous retrouver lors des traditionnelles réunions publiques de cet été ou à nous joindre sur le site www.meaulne.fr.

À bientôt,

Pierre-Marie DELANOY

LES TRAVAUX DE LA COM COM

Cette année encore, les travaux aux écoles se poursuivront par la réalisation de nouveaux sanitaires à l'école maternelle. Ils seront plus grands et accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Photo des nouvelles huisseries et sanitaires installés en 2016



Photo de la rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite

Après la construction de rampes aux entrées, du changement d'une partie des huisseries, la création de nouvelles issues de sécurité, la construction de nouveaux sanitaires dans le premier bâtiment de l'école primaire, l'aménagement d'un vaste espace de rangements à la maternelle, les écoles se modernisent progressivement et se mettent aux normes pour la sécurité des enfants, dans un contexte où le nombre d'enfants scolarisés reste stable depuis de nombreuses années.

SÉCURISATION DE LA ROUTE D'AINAY LE CHATEAU RD 28

La municipalité a décidé d'entreprendre quelques travaux afin de sécuriser la route d'Ainay.

En effet, deux plateaux ralentisseurs seront très prochainement réalisés dans le cadre du CCAB (Contrat Communal d'Aménagement du Bourg), au niveau de la route du Moulin Mas et plus bas dans le bourg.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

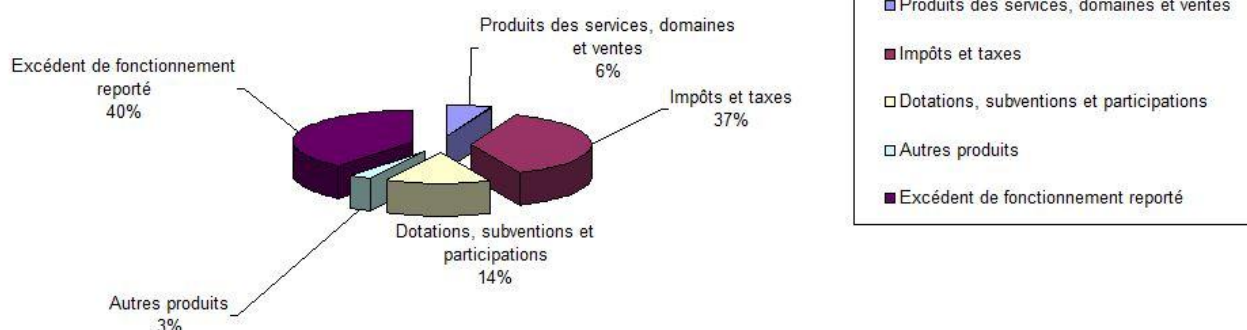


Un cinémomètre (radar pédagogique) sera installé aux Brosses afin de sensibiliser les automobilistes à leur vitesse. Les accotements de la RD 28 aux Brosses sont utilisés par les écoliers pour rejoindre l'arrêt de car au niveau de l'Auberge de la Scierie : le busage des fossés garantira une sécurité supplémentaire aux enfants comme à tous les riverains.

BUDGET DE LA COMMUNE 2016

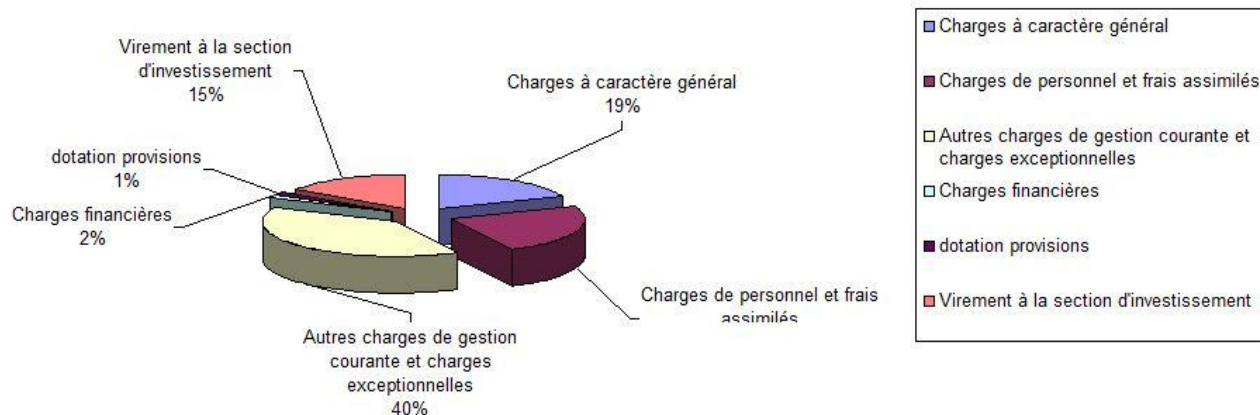
Comme chaque année, votre conseil municipal n'a pas augmenté les taux des taxes d'habitation et foncière. Seules les bases ont été augmentées par l'État.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 885 693 €

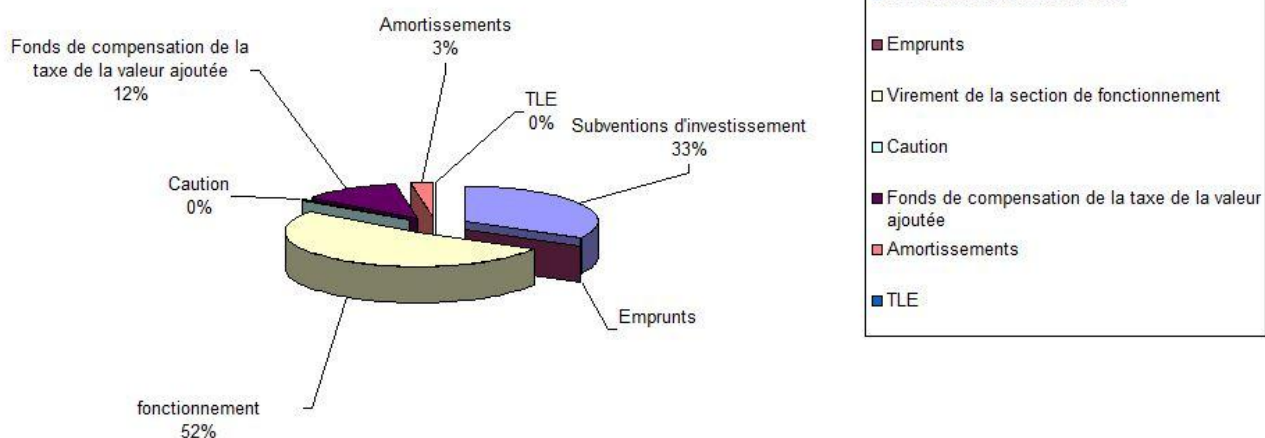


BUDGET DE LA COMMUNE 2016 (SUITE .../...)

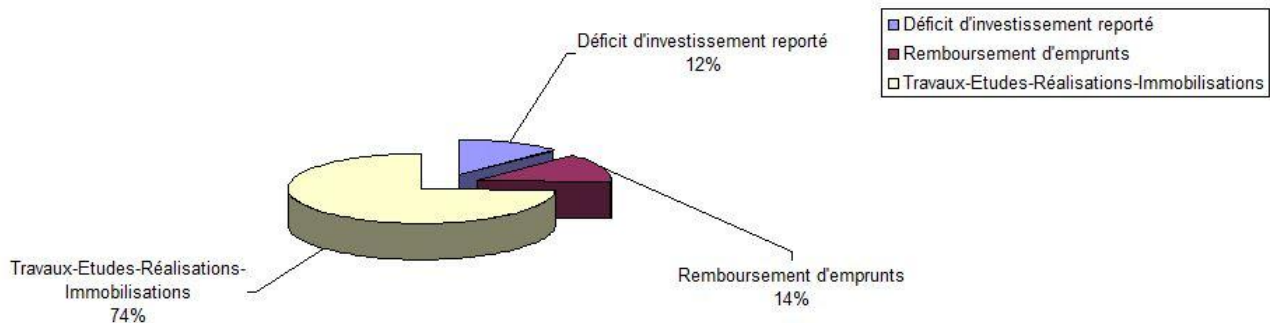
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 885 693 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT : 390 385 €



DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 390 385 €



BUDGET DE LA COMMUNE 2016 (FIN .../...)

Pour cette année, les dépenses concernent la réfection du mur du cimetière, un terrain multisport à la place des terrains de basket, un tracteur en remplacement de l'ancien, le busage d'une partie de la route d'Ainay le Château en direction des Brosses et des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, en place des anciens Place de la Mairie.



Photo du mur du cimetière devant faire l'objet de travaux de réfection

FÊTE PATRONALE

La fête patronale aura lieu les 27 et 28 août, elle sera organisée par Meaulne Animations ainsi que la brocante du 20 août, le feu d'artifice du 28 août étant offert par la commune.

CCAS

Lors de la dernière réunion du Conseil d'administration les conditions de participation au repas de fin d'année et d'attribution des colis ont été définies :

- Avoir 70 ans ou plus
- Être inscrit sur les listes électorales de la commune

Concernant le repas, les conjoints sont invités quel que soit leur âge.

ZÉRO PHYTO



Dans le cadre de la diminution de l'usage de désherbant, certains trottoirs de notre commune ont été ou vont être végétalisés. C'est le cas de l'aire du Cheval blanc où les trottoirs longeant les espaces verts ont été supprimés par un décapage du sablé, remplacé par de la terre végétale semée de gazon.

Photos illustrant les premiers effets de l'interdiction des produits désherbants

Au lotissement des Deux rivières, certains trottoirs sont en cours de végétalisation : Place des Tilleuls, le trottoir longeant l'espace vert sera décapé et végétalisé jusqu'à la bordure ; une partie du trottoir rue des Deux rivières au niveau des jardinières et le trottoir rue des Chênes à l'arrière des logements France-Loire vont être ensemencés à l'automne.



RECYCLAGE

Un nouveau point de recyclage (verre, emballages, papier) a été installé sur l'aire de repos du Cheval blanc, route de Montluçon.



TIPI PAIEMENT EN LIGNE

Pouvoir payer de chez soi, en moins de cinq minutes et sans frais supplémentaire, son loyer, sa facture d'eau ou les frais de restauration scolaire de ses enfants, c'est la promesse tenue par le projet TIPI (Titres payables sur Internet). Pas d'enveloppe, pas de timbre, pas besoin de se déplacer au Trésor public, le tout sur un site gouvernemental totalement sécurisé.

Tout d'abord, avec seulement votre facture et votre carte bancaire sous la main, ouvrez votre navigateur internet. Tapez l'adresse suivante :

<http://www.tipi.budget.gouv.fr> pour vous connecter au site gouvernemental (sécurisé) de la Direction générale des Finances publiques. Sur votre facture, vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'identification de votre paiement :

- l'identifiant collectivité qui permet d'identifier la collectivité au bénéfice de laquelle vous effectuez votre règlement.
- la référence qui permet d'identifier la facture que vous souhaitez régler.
- pour les paiements effectués au profit des établissements publics de santé (hôpitaux), le numéro d'entrée du patient.

Le montant doit être réglé en totalité. Vous ne pourrez en effet pas payer sur ce site un montant partiel. Le recours à la norme de cryptage TLS garantit la sécurité des transactions.

Une fois que vous avez saisi les coordonnées de votre carte bancaire dans une page sécurisée et validé votre paiement, vous recevrez un ticket confirmant votre paiement dans votre messagerie électronique.

Nota : aucune information n'est conservée, ni par la collectivité ni par les services de l'État. Ainsi, votre adresse mail ne sert qu'à confirmer le paiement par l'envoi automatisé du ticket de paiement, elle n'est en aucun cas enregistrée.

La mairie a souhaité souscrire à ce service payant proposé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour vous permettre de régler par carte bancaire vos redevances et produits locaux, en toute sécurité et en toute simplicité : ce service ouvert aux usagers des collectivités adhérentes est disponible 7 jours/7 et 24h/24.

DATES ET LIEUX DES RÉUNIONS PUBLIQUES

Maire, adjoints et élus seront à votre écoute pour un échange à partir de 18h dans les lieux suivants :

- **Mercredi 6 juillet** : Les Broses (face à l'Auberge de la scierie)
- **Vendredi 8 juillet** : Centre bourg (Jardin de la Cure)
- **Lundi 11 juillet** : Bourdinière (haut du chemin qui mène route d'Hérisson)
- **Mercredi 13 juillet** : Lotissement des Deux rivières (terrain de boules)
- **Vendredi 15 juillet** : Le Plaix (sous le gros chêne)



Réunion publique au lieu-dit
Les Alliers – juillet 2015

Un pot de l'amitié clôturera chaque réunion. Vous pouvez assister à la réunion de votre choix

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



Cette année la commune reconduit le concours des maisons fleuries. Nous vous invitons à participer nombreux. Vous pouvez vous inscrire en complétant le formulaire ci-dessous et en le retournant à la mairie ou en le renvoyant par mail à mairie.meaulne@orange.fr avant le 18 juillet 2016.

Mme/M
.....

Adresse
.....

Souhaite s'inscrire au concours communal des maisons fleuries.

Le / / 2016

Signature

RAPPEL AMBROISIE



Le plan de lutte contre l'ambrosie est à réactiver à cette période de l'année. Cette plante annuelle d'été est facilement reconnaissable au stade jeune plante : très allergisante, elle doit être détruite, si possible avant le stade de floraison qui commence à mi-juillet.

Il convient de l'arracher et de s'en débarrasser. Lors de cette opération, des précautions doivent être prises pour se protéger des pollens (août) et semences (septembre) : port de gants et d'un masque. Le compostage n'est possible qu'avant la floraison ; après, le mieux est de l'emballer et de la porter en déchetterie pour incinération.



Pour les terrains agricoles, un déchaumage croisé après moisson est le plus efficace.

Photos de l'ambrosie aux différentes étapes de sa croissance

JARDIN DE LA CURE

Les travaux avancent, lentement, au Jardin de la Cure : il a fallu faire reprendre par l'entreprise responsable certaines parties engazonnées mais la vigne, les arbres fruitiers sont déjà plantés et les bacs n'attendent que la livraison des plantes aromatiques et médicinales.



ANIMATIONS CULTURELLES DE 2016

À la date de publication, trois manifestations ont déjà eu lieu : une conférence sur la grande question de l'histoire de l'art "Qu'est-ce qu'un chef d'œuvre ?", une formation sur les plantes sauvages comestibles suivie d'une promenade cueillette appréciée malgré la pluie et d'une dégustation fort intéressante, enfin la Journée du soleil du 26 juin. Les ateliers d'initiation à l'œnologie et d'initiation aux fromages, programmés une fois par trimestre chacun, ont rencontré un franc succès. Il est possible d'ajouter deux ou trois personnes à l'atelier fromages (prochaines séances le lundi 4 juillet puis le lundi 5 décembre) Tous les renseignements et les comptes rendus sont sur le site www.meulne.fr, rubrique Actualités.

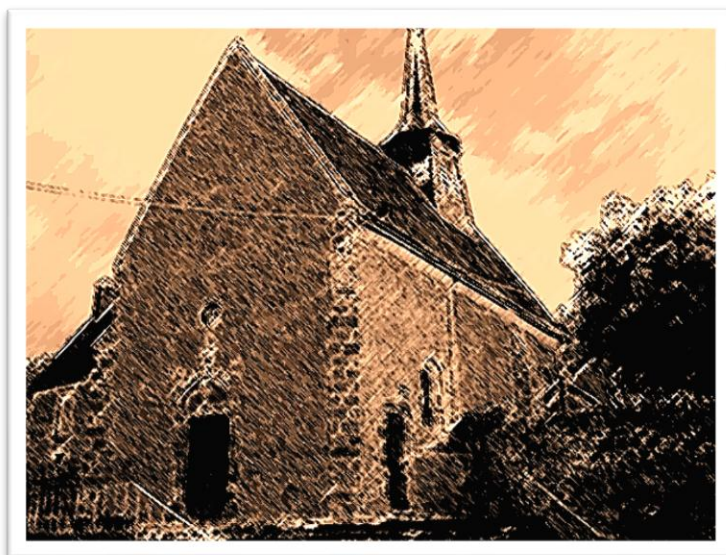
Il reste à venir le concert d'été à l'église avec les Voix de La Roche dimanche 31 juillet, le théâtre dimanche 18 septembre, le weekend mycologique des 22 et 23 octobre et le concert d'hiver dimanche 11 décembre.

Le cours d'anglais recommencera à la rentrée ; là aussi, les participants sont très satisfaits et comme il reste quelques places disponibles, vous serez accueilli avec plaisir.

Pour finir, le groupe "Mémoire de Meulne" travaille...lentement ; deux documents sont déjà sur le site internet de la commune. Les prochains sujets sont les anciens hôtels restaurants de Meulne et l'église Saint-Symphorien.

Nous lançons un appel aux personnes qui possèdent des photographies de mariage ou de baptême dans l'église ou des informations sur l'histoire de l'église pour qu'elles entrent en contact avec les responsables, Joël Viillard (tel 04 70 06 98 44) ou Paula Chausseot (tel 04 70 06 96 90), ou bien avec la mairie.

Toutes ces activités sont prévues pour les Meulnois : n'hésitez pas à y participer quand le sujet vous intéresse, vous serez les bienvenus.



Mme PAULA CHAUSSEOT,
Quatrième adjointe

MEAULNE ADHÈRE AU DISPOSITIF « MA COMMUNE, MA SANTÉ »

On peut tous rencontrer à un moment ou à un autre des difficultés à trouver une bonne mutuelle santé qui couvre nos besoins essentiels en matière de protection et ce, à un coût raisonnable. La commune de Meaulne a donc décidé d'adhérer au dispositif national « Ma commune, ma santé » avec la volonté de permettre aux Meaulnois(es) d'améliorer leur couverture santé à moindre coût.

Ce dispositif est porté par une association nationale, l'ACTIOM, et permet la mise en place d'un contrat de santé mutualisé auprès des mutuelles partenaires (3 à ce jour) pour toute personne résidant à Meaulne qui le souhaite.



L'offre est des plus simple puisqu'il y a trois formules de couverture de soins et une tarification qui se fait en fonction de la tranche d'âge à laquelle appartient le souscripteur. Les économies réalisées peuvent atteindre 60 % par an par rapport à un contrat classique et les couvertures proposées correspondent au mieux aux besoins réels de chaque époque de la vie.

Enfin, cette couverture santé est éligible à la loi Madelin pour les travailleurs non salariés et donne donc droit à des avantages fiscaux.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la mairie (04 70 06 95 34 - référente : **Mme Marie-Paule Dubreuil**) qui vous expliquera en détail le fonctionnement et vous aidera à monter le dossier.



Mme MARIE-PAULE DUBREUIL,
Référente, conseillère municipale

TAP DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE 2016

Fête du brame :

- Créer une fresque sur la forêt avec différents matériaux, en collaboration avec l'association Vitray Festivités.
- Présenter la fresque lors de la fête du brame à Vitray.

Les saisons :

- Permettre aux enfants de partir à la découverte des saisons et de leurs spécificités.

Nettoyons la nature :



- Permettre de sensibiliser les enfants au devenir des déchets.
- Offrir une occasion de mettre les enfants en situation de constater l'irresponsabilité de certains comportements humains.
- Nettoyer des sites urbains ou naturels souillés par des déchets.

Land art :

- Se familiariser avec un courant artistique contemporain.
- Jouer avec les formes, les couleurs et les matières.
- Prendre du plaisir à découvrir la nature, avoir un regard différent sur l'environnement.

Boules Lyonnaises :

(15-16 septembre 7/8 ans)

(29-30 septembre 9/10 ans)



- Découvrir un sport.
- Prendre du plaisir à jouer.

Météo :

- Initier les enfants à la météo.
- Observer et mesurer la quantité d'eau tombée.
- Permettre aux enfants de faire des expériences, observations et découvertes sur la météo.
- Relever la température.
- Lire la température.
- Développer la créativité.

Calendrier :

- Permettre de connaître les travaux de jardinage à effectuer au jardin.
- Indiquer les périodes les plus favorables pour jardiner avec la lune.

Journal :

- Créer pour chaque période un journal résumant les activités réalisées par les enfants.
- Photographier les activités.
- Résumer à l'écrit l'activité.



Plantation des bulbes :

- Planter des bulbes.
- Reconnaître les différents bulbes

Outils du jardinier :

- Reconnaître les différents outils du jardinier et leur utilisation.



Loto :

- Inciter les enfants à participer au Loto de l'association des parents d'élèves.
- Apprendre la concentration.
- Apprendre à compter.

Décoration de Noël :

- Développer l'imaginaire.
- Favoriser la créativité.



TAP DU 3 NOVEMBRE AU 16 DECEMBRE 2016

Peinture des jardinières

- Redonner une nouvelle vie à de vieilles jardinières.
- Laisser libre choix aux enfants pour la décoration.

Journal :

- Résumer les activités de la période.

TAP DU 5 JANVIER AU 17 FEVRIER 2017

Arbres :

- Reconnaître les différents arbres et leurs feuilles.

Peinture jardinières :

- Redonner une nouvelle vie à de vieilles jardinières.
- Laisser libre choix aux enfants pour la décoration.

Chant :

- Permettre à chaque enfant de s'exprimer, de s'extérioriser, de mettre en valeur et d'améliorer ses capacités de communication.
- Mémoriser des chants.

Fleurs :

- Reconnaître différentes fleurs.
- Planter des fleurs dans nos jardinières.
- Créer des fleurs en activités manuelles.

Graines :

- Choisir les graines.
- Découvrir des graines.
- Pratiquer les semis.

Jeu de société :

- Prendre du plaisir à jouer.
- Respecter les règles.



Journal:

- Résumer les activités de la période.

TAP DU 9 MARS AU 21 AVRIL 2017

Légumes :

- Reconnaître les différents légumes.

Graines :

- Choisir les graines.
- Découvrir des graines.
- Pratiquer les semis.

Danse :

- Favoriser la socialisation de l'enfant et la pratique collective.
- Transmettre l'art de la danse.
- Développer l'habileté corporelle dans le mouvement dansé.

Promenade :

- Sensibiliser les enfants à leur environnement proche (respect de la faune et la flore)
- Créer un parcours ludique et éducatif.

Herbier :

- Observer, identifier et décrire différentes plantes à fleurs.
- Récolter de façon soignée, en respectant l'environnement.
- Participer à une réalisation personnelle et collective.

Jardinage :

- Créer un jardin.
- Faire des semis, plantations.
- Entretenir régulièrement le jardin.

Journal :

- Résumer les activités de la période.

TAP DU 11 MAI AU 6 JUILLET 2017

Land art :

- Se familiariser avec un courant artistique contemporain.

Grands jeux :

- Permettre aux enfants de dépenser leur énergie motrice.
- Être solidaires

Insectes et animaux du jardin :

- Découvrir des espèces animales favorables aux cultures potagères.
- Connaître le rôle écologique de certaines espèces.

Plantes médicinales :

- Découvrir les plantes médicinales, leurs qualités, leurs utilités.

Cuisine :

- Apprendre à cuisiner les légumes de saison.
- Utiliser les plantes aromatiques et les fleurs pour agrémenter les plats.

Théâtre :

- S'exprimer par le geste et la parole.
- Vaincre la timidité mais aussi l'attitude inverse.
- Jouer et mettre en forme un journal télévisé.

Fête du jardin :

- Présenter sous forme de journal télévisé notre jardin.
- Passer un moment agréable et festif



Temps **A**ctivités **P**ériscolaires

INFOS PRATIQUES :

Mairie de Meaulne : 2, place de la Mairie

☎ 04 70 06 95 34 - 📠 04 70 06 91 29

✉ mairie.meaulne@orange.fr

<http://www.meaulne.fr>

> La mairie vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

Permanence des élus (maire ou adjoints) : tous les samedis de 11h à 12h

Ecole maternelle : **Ecole primaire :**

9, place de l'Église 14, place de la Mairie

☎ 04 70 06 98 75 ☎ 04 70 06 92 12

Garderie : dans la salle de la bibliothèque
Lundi, mardi, jeudi, vendredi scolaires : 7h00-9h et 16h45-18h30 pour les enfants scolarisés à Meaulne

Relais Assistantes Maternelles (RAM), Centre Social :

7, chemin de Dagouret ☎ 04 70 06 95 21

✉ centre.social.meaulne@wanadoo.fr

<http://meaulne.centres-sociaux.fr>

> **RAM** : Lundi au vendredi : 9h-16h30 ; animations mardi et jeudi : 9h-12h

Bibliothèque : Ecole primaire (salle au rez-de-chaussée). Ouverte tous les mercredis 14h-15h30 du 01/04 au 01/09, sinon 13h30-15h15.
Responsable : M^{me} BODARD

L'Agence Postale Communale :

10, place de la Mairie ☎ 04 70 08 66 72

> Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h
mercredi et samedi : 10h-12h

Courrier relevé à 12h sauf le samedi à 10h30.

Médecin : M. Jacques BARDIOT

15, rue des Dames ☎ 04 70 06 95 73

Médecin de garde ☎ 04 70 48 57 87
(Association des Médecins Libéraux de l'Allier pour la Permanence des Soins)

Dentiste : M. Jacques VIGIER

4, route d'Hérisson ☎ 04 70 07 22 57

> Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, et un samedi par mois

Infirmières : M^{lle} Mélanie VENUAT et M^{me} Isabelle TAVERNE

4, route de Paris ☎ 04 70 06 98 02

Pharmacie : M. Jérôme MERLIN

19, route de Paris ☎ 04 70 06 96 45

> Ouverte du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-19h et samedi 9h-12h

Pharmacie de garde ☎ 39 15

Déchèterie de Vallon-en-Sully :

La Montgarnie ☎ 04 70 06 55 61

> Lundi : 8h-12h et 13h30-17h ; Mardi : 9h-12h et 13h30-18h ; Mercredi : 13h30-18h ; Jeudi : 8h30-12h et 13h30-18h ; Vendredi : 8h30-12h ; Samedi : 8h30-12h30 et 13h30-18h

Ramassage des ordures ménagères :

> mercredi matin (sauf pour les habitants de Valigny et des Rothards : le mardi après-midi)

Camping municipal : ouvert du 01/05 au 30/09.

Gîte municipal : ouvert toute l'année. 4 chambres, cuisine équipée, douches, cour fermée. Réservation : ☎ 04 70 06 91 08